MAIRIE

Conseil Municipal du 05 octobre 2026
Délibération n°2026.10.04

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20261005-D_2026_10_04-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Gaëtan PAPE

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Saint- Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M.Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOUDRE, Mme Roselyne HAMON, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU.

Elu(es) absent(es) : M. Thibault HENRY donne pouvoir à M. Jean-Luc POSTEC
Mme Sophie PERSON donne pouvoir à M. Olivier PALUD
M. Olivier PALUD

Secrétaire de Séance : M. Gaëtan PAPE

D. n° 2026.10.04 : Appel à projet sécurité 2026

Madame le Maire précise à l'assemblée que la commune a été destinataire d'un courrier au mois de juillet précisant que le Département poursuit son soutien aux communes et aux EPCI dans la conception et le financement de leurs projets.

Face à la hausse des besoins en matière de sécurité des biens et des personnes, le Département a lancé une deuxième édition de l'appel à projets « Sécurité 2026 », dans la continuité du succès de la première.

Les modalités sont reconduites : subvention plafonnée à 50 000 € par projet, avec un taux de cofinancement de 50 %. Les dossiers seront examinés par l'Assemblée départementale en décembre 2026, et les projets retenus devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2027.

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre de cet appel à projets, pour financer l'installation d'équipements permettant de prévenir ou améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil autorise madame le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt du dossier.

Le secrétaire
Gaëtan PAPE

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

Acte rendu Exécutoire compte tenu de : le 13 octobre 2026
La transmission au contrôle de légalité : le 13 octobre 2026
La publication, : le 13 octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication